

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 5 décembre 2016 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 16 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Serge Lafontaine, Michel Dénommé, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Autres présences ; Réjean Côté, Marc Émond, Patrick Morin et Yvon Blais.

Madame Liliane Crytes, exerce les fonctions de secrétaire.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RÉFLEXION

2016-12-239; LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé avec l'ajout suivant à

6.08; lettre d'engagement avec la COOP;

Adoptée à l'unanimité

2016-12-240; ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 7 NOVEMBRE 2016

Monsieur Michel Dénommé propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 7 novembre 2016 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-241; ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 01-11-2016 au 24-11-2016 pour un montant de 14 644.56 \$

Comptes payés durant le mois pour un montant de 18 214.63 \$

Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 37 967.84 \$

Paiements et frais pris à même le compte bancaire durant le mois de novembre 16,672.38\$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2016-12-242; APPUI FINANCIER; NETTOYAGE DES ILES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous a alloué une somme de 2,000\$ à l'aire faunique communautaire pour effectuer le nettoyage de dix (10) îles ainsi que des plages environnementales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous désire reconduire cette initiative pour 2017 conjointement avec les municipalités limitrophes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous demande à la municipalité de Montcerf-Lytton une participation financière afin de poursuivre cette initiative et ainsi préserver cette richesse naturelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de participer financièrement pour un montant de 250\$ qui sera versé en 2017.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-243; APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LOW DEMANDE DE SUPER CLSC/CLINIQUE

CONSIDÉRANT QUE les effets de la restructuration du CLSC à Low ont un impact négatif sur la qualité des services offerts;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Low demande au ministre de la Santé que les services au CLSC soient rétablis avec réception;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande également qu'une super clinique soit installée afin de desservir toute la région du sud de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu d'appuyer la municipalité de Low dans leurs démarches afin d'obtenir un super CLSC/clinique dans leur municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-244; BOURSE DE LA RELÈVE

CONSIDÉRANT QUE complicité emploi fait présentement une levée de fonds pour les bourses de la relève;

CONSIDÉRANT QUE ce système de bourse veut faciliter le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre dans la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il est très important pour une région comme la nôtre de favoriser la relève;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et résolu de faire un don de 500 \$ au comité de financement Emploi-relève pour l'année 2016. Il est entendu que la demande sera évaluée chaque année.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-245; RADIO COMMUNAUTAIRE FM DE LA HAUTE-GATINEAU (CHGA-FM) - APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION D'AUGMENTATION DE LA PUISSANCE ÉMETTRICE AU CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES (CRTC)

ATTENDU QUE la puissance émettrice de la radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) ne rejoint pas l'ensemble de la population de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et que dans certains secteurs, le signal est faible ou inexistant;

ATTENDU QUE La tour actuelle, située dans la municipalité de Blue Sea et datant des années 70, est désuète et ne répond plus aux exigences du Code du bâtiment;

ATTENDU QUE la radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) est le seul intervenant de première ligne en communication dans les situations d'urgence pour l'ensemble des municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et ne possédant qu'un seul émetteur, elle est vulnérable en cas de panne;

ATTENDU QUE plus d'un million de véhicules transitent chaque année par le Parc La Vérendrye, et les TNO que ce soit pour le travail ou les loisirs et que présentement aucun média ne peut rejoindre ces gens advenant une situation d'urgence;

ATTENDU QUE pour ses raisons la Radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) l'autorisation d'augmenter les paramètres de sa puissance émettrice;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Claude Desjardins et il est unanimement résolu d'appuyer la Radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) dans sa demande d'autorisation auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour l'augmentation des paramètres de sa puissance émettrice.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-246; DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER; LA NOTE VERTE

CONSIDÉRANT QUE la note verte est un organisme à but non lucratif chapeautant une école de musique et une maison d'édition dans la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE pour poursuivre leurs activités d'édition et de cours de musique, l'organisme sollicité un appui financier de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accorde un montant présentement pour les activités de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'informer l'organisme « La note verte » que les cours donnés par l'organisme feront partie à l'avenir des remboursements accordés à nos jeunes.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-247 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AVEC LA F.Q.M.

Monsieur le conseiller Michel Dénommé, propose et il est résolu de renouveler notre cotisation annuelle avec la fédération québécoise des municipalités pour un montant de 1,036.91 \$.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-248; MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX; TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE; PÉRIODE 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité

**2016-12-249; AJOUT; CLUB DE L'ÂGE D'OR À NOTRE POLICE
D'ASSURANCE**

CONSIDÉRANT QUE le club de l'Âge d'Or « Les joyeux Copains de Montcerf-Lytton » n'organise plus de soirées dansantes, ni d'activités spéciales requérant une police indépendante de celle de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu d'informer notre compagnie d'assurance la mutuelle des municipalités de voir à inclure le club de l'Âge d'or « Les joyeux Copains » dans notre police d'assurance.

Adoptée à l'unanimité

**2016-12-250; DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL POUR LE
CARNAVAL**

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'autoriser la directrice générale Madame Liliane Crytes a demandé un permis à la régie des alcools des courses et des jeux les 3, 4 et 5 février 2017 pour le carnaval d'hiver de la municipalité. Il est entendu de payer les frais au montant de 261\$

Adoptée à l'unanimité

**2016-12-251; MODIFICATION 2013-12-197
REMBOURSEMENT INSCRIPTIONS ACTIVITÉS
DE LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier la résolution # 2013-12-197 afin d'ajouter des activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'ajouter les activités dans les arts et cultures; exemple musique qui se dérouleront sur le territoire de la MRC Vallée de la Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

**2016-12-252 CALENDRIER 2017 DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Lafontaine et il est résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017.

Celles-ci débiteront à 19.30 heures et se tiendront au deuxième étage du centre municipal au 16 rue Principale Nord à Montcerf-Lytton,

9 janvier	6 février
6 mars	3 avril
1er mai	5 juin
4 juillet	7 août
5 septembre (mardi)	2 octobre
13 novembre	4 décembre

Adoptée à l'unanimité

2016-12-253 CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL;

Monsieur Michel Dénommé propose et il est résolu d'inviter les contribuables à participer au concours municipal pour les décorations de Noël;

Cinq prix seront remis soit;

1^{er} prix; 100.00 \$ prix d'excellence

2^{ième}; prix; 50.00 \$ pour l'originalité

3^e prix; 50.00 \$ coup de cœur du jury et deux prix de participation de 25.00 \$

Adoptée à l'unanimité

2016-12-254; MANDAT POUR PLAN D'INTERVENTION POUR LES CHEMINS ET AQUEDUC

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et résolu de mandater la firme d'ingénierie de la MRC Vallée de la Gatineau a préparer un plan d'intervention pour les chemins et l'aqueduc ainsi que pour de l'eau potable à la salle de Lytton afin de demander des subventions auprès du Programme Chantier Canada

Adoptée à l'unanimité

2016-12-255; ACHAT DE PARTS SOCIALES; COOP DE SOLIDARITÉ

Proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de faire l'achat de deux parts sociales de la COOP de solidarité Montcerf-Lytton au montant de 10.00\$ chacune pour un total de 20.00\$.

Note; le conseiller Ward O'Connor se retire de la décision, car il est en conflits d'intérêts.

Adoptée

2016-12-256; ENGAGEMENT AUPRÈS DE LA COOP DE SOLIDARITÉ MONTCERF-LYTTON

CONSIDÉRANT QUE la COOP de solidarité Montcerf-Lytton à un projet de centre multiservice dans l'ancien dépanneur le Faucon situé au 1 principale nord à Montcerf-Lytton;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir une subvention auprès de la MRC Vallée de la Gatineau, la COOP à besoin d'un engagement de la municipalité pour la part du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Lafontaine et il est résolu que la municipalité de Montcerf-Lytton s'engage à

Acheter l'immeuble situé au 1, rue Principale Nord, pour un montant de **58 625 \$** (58 000 \$ + frais de notaire de 625 \$) plus les frais d'arpentage **aux conditions suivantes** :

- Issue positive d'une **tenue de registre** :
- À défaut d'une issue positive de la tenue de registre, **si** la Municipalité juge opportun d'entreprendre un **référendum** à ce sujet, issue positive de celui-ci
- Obtention pour le projet, par la Coop, d'une **subvention de la MRC d'un montant maximal de 100 000 \$** ;

Une fois confirmée la subvention provenant de la MRC à la Coop, la municipalité fera un **emprunt temporaire équivalent à la subvention reçue** avec remboursement sur un (1) an, auprès d'une institution donnant des frais d'intérêt à assumer par la Municipalité et remboursé par la COOP, ce qui permettrait au projet d'avancer dans l'attente de ladite subvention ;

- Inclusion gratuite au bail de la **salle paroissiale** adjacente ;
- Déménager le **comptoir postal**, les cases postales et le distributeur du journal communautaire, au centre multiservice à temps pour l'ouverture du centre, prévue pour le 15 août 2017
- Prêter **l'employé du comptoir postal** au centre multiservice à raison de 20 h semaine ;

- **Lettre d'engagement de la Coop** comprenant les engagements suivants :

a) Louer la totalité de l'immeuble, donc assumer la responsabilité de l'entretien de celui-ci et de toutes les dépenses afférentes à sa propriété, et assumer la responsabilité du logis à l'étage, dont sa location, toute vacance de loyer éventuelle, son entretien, la relation avec le locataire, et la perception du loyer, qui sera sous-loué au locataire par la Coop ;

b) En guise de loyer, rembourser à la Municipalité, chaque mois, le montant de la mensualité liée à l'emprunt de la Municipalité ;

c) Remettre à la Municipalité chaque année copie de ses états financiers ;

d) Remettre à la Municipalité 50 % des bénéfices nets de la Coop, à appliquer au remboursement de l'emprunt de la Municipalité, jusqu'au remboursement complet de celui-ci ;

e) Travailler à obtenir d'autres subventions pouvant aider à accélérer le remboursement de l'emprunt de la Municipalité, par exemple le Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins ou encore les fonds discrétionnaires des députés, ou autres ;

Note; Le conseiller Ward O'Connor mentionne qu'il se retire de la décision, car il est en conflit d'intérêts.

Adoptée

2016-12-257; AVIS DE MOTION

Un avis de motion est ici déposé par le conseiller Claude Desjardins afin de modifier le règlement # 2012-54 concernant les tarifs à l'écocentre.

2016-12-258; VITESSE RUE DU COLLÈGE

CONSIDÉRANT QUE dans sa résolution # 2016-09-205, en date du 6 septembre dernier, le conseil demandait au ministère des Transports de prolonger la zone scolaire jusqu'au panneau d'arrêt puisqu'il s'agit d'une courte section;

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel en date du 21 octobre, le ministère nous informait que d'afficher en permanence le 30 km h (24h par jour) risque de banaliser l'importance de cette réduction de vitesse dans une zone scolaire/parc;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'est pas d'accord avec cette proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'informer le ministère que la municipalité réitère sa demande afin de prolonger la zone scolaire jusqu'au panneau d'arrêt puisqu'il s'agit d'une courte section.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-259; ACHAT D'UN FRIGIDAIRE COMMERCIAL

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine de faire l'achat d'un frigidaire commercial du comité des loisirs de Bois-Franc au montant de 900.00\$
Il est entendu que celui-ci sera payé en janvier 2017 dans le prochain budget.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-260; DON À CENTRAIDE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a organisé un déjeuner au profit de Centraide Haute-Gatineau le dimanche 27 novembre;

CONSIDÉRANT QUE quatre-vingts (80) déjeuners ont été servis;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 937 \$ a été amassé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fourni la nourriture pour ce déjeuner;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe locale de la paroisse Ste-Philomène a fait le déjeuner;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de remettre un chèque au montant de 1,000 \$ à Centraide Haute-Gatineau.

Aussi d'envoyer une lettre de remerciement à l'équipe locale Sainte-Philomène pour leur implication au déjeuner.

Note; le conseiller Ward O'Connor mentionne qu'il se retire de la décision, car il est en conflit d'intérêts.

Adoptée

2016-12-261; DONS DU COMITÉ DES CITOYENS DE MONTCERF-LYTTON

CONSIDÉRANT QUE le comité des citoyens de Montcerf-Lytton est dissout;

CONSIDÉRANT QUE le comité a décidé de liquider ses actifs;

CONSIDÉRANT QUE le comité veut acheter une structure de jeu pour le parc des jeunes d'une valeur de 4,000\$;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci veut également redonner à la municipalité les équipements et les autres articles accumulés pendant des années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu d'accepter la structure de jeu ainsi que les autres équipements et articles;

Il est proposé également de souligner le bon travail et le dévouement des personnes du comité dans le prochain bulletin municipal.

Note; La conseillère Christianne Cloutier mentionne qu'elle se retire de la décision, car elle en conflit d'intérêts.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

2016-11-262; LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, à 20.50h. le conseiller Michel Dénomme propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes,
Directrice générale,